

secteur de nos services de transport, soit les services ferroviaires.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'aimerais poser une question à l'honorable député. Il est en train de développer un raisonnement qui, bien que je ne l'admette pas, n'en demeure pas moins un raisonnement. Voici la question que je désire lui poser. S'oppose-t-il à ce que les syndicats ouvriers et les chemins de fer se rencontrent et règlent leur différend par la négociation? Aurait-il préféré que le gouvernement intervienne pour empêcher ces pourparlers?

**L'hon. M. Chevrier:** En réponse à cette question, je demande au premier ministre s'ils se sont réunis ou si le gouvernement a donné instruction à certains gens de régler l'affaire; voilà le point. Je pense que c'est la question à laquelle il faudrait répondre avant que je réponde à celle que le premier ministre a posée. Ensuite...

**M. MacInnis:** Pourrais-je poser une question à l'honorable député?

**M. le président:** A l'ordre!

**M. MacInnis:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Dans sa dernière déclaration, il a laissé à entendre que les syndicats ouvriers ou un secteur de l'échelon supérieur des syndicats ouvriers avaient accepté des instructions à l'encontre des vœux de la troupe, pour régler la menace de grève. Si c'est ce qu'il a voulu dire, il ferait mieux de modifier sa déclaration.

**L'hon. M. Chevrier:** Je ne modifierai pas ma déclaration pour l'honorable député. S'il avait écouté la question que j'ai posée au premier ministre en réponse à celle qu'il m'avait posée, l'honorable député aurait compris ce que je voulais dire. C'était tout à fait clair. Je pense que nous avons le droit de savoir de quelle façon ces fonds seront fournis; le premier ministre et le ministre du Transport ne l'ont certes pas dit.

Ensuite, j'allais aborder une autre question lorsque le premier ministre est entré à la Chambre. Je pense que nous devrions savoir quelle attitude le National-Canadien a prise à l'égard de l'emploi. Je crois que le comité a le droit de le savoir. Ces questions ont été posées et la réponse qu'on a donnée, c'est que le comité sera formé et qu'on répondra aux questions au cours des délibérations de ce comité-là. C'est vrai, en général, mais l'opposition a le droit de savoir si, oui ou non, la situation générale des cheminots du National-Canadien s'est détériorée au cours des ans. Le ministre doit certes être en mesure de nous le dire.

Nous savons que la situation de beaucoup d'employés du National-Canadien s'est gâtée,

[L'hon. M. Chevrier.]

mais il y a au *Feuilleton* une résolution indiquant que le nombre des administrateurs sera porté de 7 à 12. Nous étudierons cette résolution un autre jour. Alors qu'il y a des centaines de milliers de sans-travail au Canada, on inscrit au *Feuilleton* un projet de résolution indiquant qu'on augmentera le nombre des administrateurs du National-Canadien. Combien de gens ont été mis à pied par le National-Canadien? Que sera le sort des employés du bureau central du National-Canadien, rue McGill, et de l'édifice de l'aviation à Montréal?

J'ai voulu, à une certaine occasion, proposer l'ajournement de la Chambre pour parler de cette situation. Le ministre a déclaré, comme d'habitude, que le National-Canadien ne tenait pas à congédier des employés, et qu'il ferait de son mieux. Il me semble que le ministre devrait, par égard pour ces gens, nous dire quel sera le sort des employés qui travaillent à l'immeuble du bureau central du National-Canadien, 360 rue McGill et dans l'immeuble voisin, et qui risquent de perdre leur emploi par suite de l'ouverture des nouveaux bureaux dans Montréal. Quel sera le sort de ceux qui s'occupent de l'entretien de ces immeubles, maintenant que le National-Canadien fait faire le travail par un entrepreneur? Combien y a-t-il de ces hommes qui chôment encore? Seulement dans l'immeuble du National-Canadien, 160 employés ont été touchés par ce changement et je crois savoir qu'il y en aura un certain nombre aussi dans l'immeuble de l'aviation.

Ce premier crédit ne devrait pas être adopté, monsieur le président, tant que le comité n'aura pas obtenu de détails. Je veux bien faire cas des sentiments du ministre à cet égard, car je sais qu'il ne veut pas plus que les autres que des hommes soient mis à pied. Dans quelle situation se trouvent ces employés qui ont été congédiés? J'espère que nous pourrions savoir de quoi il retourne avant que nous adoptions ce crédit.

**M. le président:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois lui signifier que son temps de parole est expiré.

**Une voix:** Laissez-le continuer.

**M. le président:** L'honorable député a-t-il la permission de continuer?

**Des voix:** D'accord!

**L'hon. M. Chevrier:** Je remercie les députés. Je vais m'efforcer d'abrégier mes observations autant que c'est raisonnablement possible. Toutefois, je signale au ministre les instances qui ont été faites au premier ministre par ces employés. Je suis certain que le premier ministre a reçu un grand